

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL** **Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné**

**10 février 2022 – 18h00**

**Salle de Conférence – Maison du Département  
&  
Visioconférence**

### Ordre du jour

- Adoption du Compte-rendu du Conseil Syndical du 22 octobre 2021.
- Présentation des nouveaux conseillers et conseillères du syndicat mixte
- Election d'un nouveau Vice-président du syndicat mixte, membres du Bureau Syndical.
- Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant vote du Budget Primitif
- Débat d'Orientations Budgétaires 2022 du budget principal
- Actualités du SCoT.

**Présents** : Mesdames, Messieurs, ANDREU Jean Louis, BEKHIT Thierry, BLACHE Martine, BLANC Aurélien, BON Pauline, BRENNIER Jean-Yves, CADO Jean-Yves, CAMP Cédric, CARRIER SALVADOR REDON Bernard, CERVERA Frédéric, CHABERT André, CUISNIER Jacques, DELACOUR Colette, DEVRET Sandra, DROGOZ Alexandre, EMERAUD David, GARSİ Nathalie, GIROUD Jean-Paul, JARLAUD Bernard, LALICHE Christophe, MURILLON Régis, N'KAOUA Pascal (, POZZOBON-MAITRE Sandrine, PSAÏLA Philippe, REGEAMORTEL Gérard, ROUBA LOPRETE Nathalie, SBAFFE Jean-Louis, SIMON Angélique.

**Suppléants** : Monsieur ANDREU Jean-Louis supplée Monsieur LAURENT Philippe, Monsieur GIROUD Jean-Paul supplée Madame PEJU Nathalie, Monsieur ROUX Jean-Yves supplée Monsieur REGEAMORTEL Gérard.

**Pouvoirs** : Monsieur BEL donne pouvoir à Madame GARSİ Nathalie, Monsieur BRACCO Jacques donne pouvoir à Monsieur BEKHIT Thierry, Monsieur DEZEMPTTE donne pouvoir à Monsieur CERVERA Frédéric, Monsieur GINDRE donne pouvoir à Monsieur MURILLON Régis, Monsieur GIROUD Christian donne pouvoir à Monsieur DROGOZ Alexandre, Monsieur SPITZNER Francis donne pouvoir à Monsieur BLANC Aurélien.

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur DROGOZ est nommé secrétaire de séance. Il sera chargé de valider le compte-rendu de la réunion avant sa diffusion.

## Adoption compte-rendu Conseil Syndical du 22 octobre 2021

**ADOPTÉ : à 33 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

### Accueil des nouveaux conseillers syndicaux

Mme DREVET Sandrine en remplacement de Mr BONNARD olivier  
M. BRACCO Jacques en remplacement de M. COSSIAUX Patrick  
M. JARLAUD Bernard en remplacement de Mme PERRIN Marie Lise

### Election d'un nouveau Vice-président du syndicat mixte, membres du Bureau Syndical.

Dans les conditions prévues à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales et conformément à l'article 8 des statuts du Symbord, le Conseil Syndical procède au remplacement de tout représentant dont le poste viendrait à être vacant pour quelque cause que ce soit.

Il est proposé aux membres du conseil syndical d'effectuer l'élection d'un nouveau Vice-Président:

#### Déclarations de candidatures

Monsieur Jean-Louis SBAFFE, Maire de Tignieu-Jamezyzieu se propose spontanément au poste de Vice-Président

#### Proclamation des résultats

Monsieur Jean-Louis SBAFFE est élu à l'unanimité des votants au poste de Vice-Président, membre du Bureau.

**ADOPTÉ : à 33 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

### Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant vote du Budget Primitif

Objet : Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif

M. le président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD).

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Après débat, le conseil syndical :

- Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, avant le vote du Budget Primitif

- Autorise Monsieur le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

**ADOPTÉ : à 33 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

Monsieur N'Kaoua arrive après l'adoption de la délibération.

## Débat d'Orientations Budgétaires 2022 – Budget principal du Syndicat Mixte

Pour les établissements publics de coopération intercommunale et groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les 2 mois qui précèdent son vote du budget.

Ce débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire ne présente pas de caractère décisionnel, il vise à éclairer le vote des membres de l'assemblée délibérante.

### RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

#### Principe de gestion budgétaire du Syndicat Mixte :

Le budget est établi au plus juste afin de limiter l'appel de cotisation auprès des structures adhérentes.

1. Organisation de séminaires / formations / événements pour les élus sur les thématiques «urbanisme de qualité » « document d'urbanisme et paysage», « l'outil OAP » et « la Règle d'urbanisme ». Il s'agit de favoriser la mise en œuvre du SCoT grâce à des outils pédagogiques (événement autour du guide pratique réalisé par le Syndicat / visites terrain...), étape importante compte tenu du renouvellement des élus suite aux élections municipales (6 000 €).
2. Lancement d'études pour la mise en œuvre du SCoT dont l'étude mobilités inscrite dans le DOO du SCoT sur le secteur de l'agglomération pontoise (100 000 €).
3. Accompagnement juridique dans le cadre du recours gracieux contre le Scot et en cas de contentieux (20 000 €).
4. Réalisation document d'urbanisme (modification, révision....) (120 000 €).

#### Précision obligatoire de l'évolution prévisionnelle et de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail :

- = 1 temps plein, à 39 heures, pas d'avantage en nature : 1 chef de projet SCoT
- 1 stagiaire .....
- Assistance administrative (12h / semaine)

#### Prévision en matière de charges de fonctionnement :

Pas d'augmentation des dépenses concernant le fonctionnement de la structure (loyer / assurances...).

Prévisionnel 2021 : environ 102 000 € avec charges

#### Prévision en matière de charges de fonctionnement :

Pas d'augmentation des dépenses concernant le fonctionnement de la structure (loyer / assurances...).

Autres charges de gestion courante : 66 500 €

#### Prévision 2022 des cotisations avec une hypothèse de population de 109 154 habitants (DGF 2021) :

Reste à financer 2022 : environ 251 054€

Environ 2.30 € / habitant

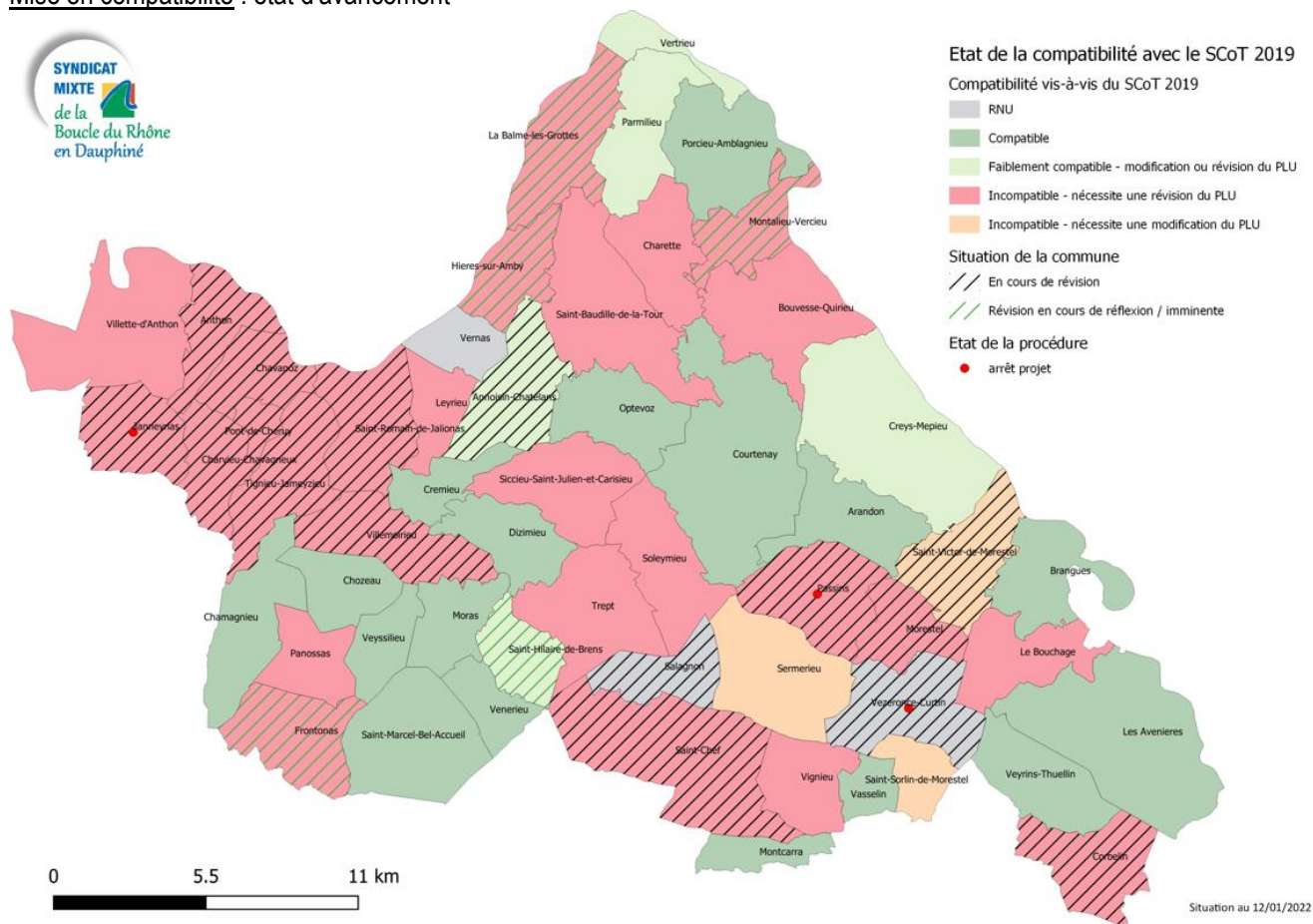
Il sera demandé au Conseil syndical de débattre sur ces principes de gestion et ces orientations. Une délibération prendra acte du débat.

**Les élus ont voté à l'unanimité la tenue du débat.**

## Actualités du SCoT

Modification Simplifiée : Suite à la demande de cas par cas faite dans le cadre de la procédure, la MRAE a rendu un avis fin novembre 2021, en demandant la réalisation d'une évaluation environnementale. Le cabinet Even Conseil a été missionnée pour la réalisation de cette étude dont le « 1<sup>er</sup> jet » a été rendu début février.

Mise en compatibilité : état d'avancement



	Communes	%		Révision bientôt engagée ou actée	
Compatible *	16	30%	39 %	-	-
Faiblement compatible	5	9 %		2	-
Non compatible – Modification	3	5.5 %	61 %	1	63 % des communes non compatibles ont engagé une révision de leur PLU (contre 40 % en octobre 2021)
Non compatible - Révision	27	50 %		18	
RNU - Révision	3	5.5 %		2	

3 PLU en phase arrêt (point rouge sur la carte): Janneyrias, Passins et Vezeronce-Curtin

Partenariat SCoT BRD et AUEP (institut d'urba de Grenoble/Science Po/Ecole d'architecture) sur les enjeux des territoires sous « pression » métropolitaine : augmentation de la pop, augmentation du prix du foncier, concurrence entre les usages des sols – sujet de la densification  
Etude de cas : Tignieu-Jamezieu.

Dates des formations SYMBORD/CAUE :

- 4 avril 14h-17h : Montalieu-Vercieu – Formation Symbord/CAUE
- 9 mai 9h00-12h: Montalieu – Vercieu – Qualité de l'urbanisme – Symbord/Agence d'urbanisme de Lyon
- 29 juin 14h-17h: Saint-Victor-de-Morestel - Formation Symbord/CAUE
- 5 Octobre 14h-17h : Pont-de-Chéruy - Formation Symbord/CAUE

Actualités ZAN :

Séminaire ZAN (Inter-SCoT – Agences d'urba Lyon et Saint-Etienne – Epora ) à l'adresse d'élus et techniciens – en avril 2022 (au lieu du 02/02/2022)